

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 11 décembre 2023, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 4 décembre 2023****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
 - présents : 11
 - votants : 12
 - absents : 1

Liste des membres : M BRIVADIS André, Maire, M GIBERT Stéphane, M BLANCHEFORT Fabien, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M. SPECCEL Gérard, M PHILBEE Paul,

Procuration (s) : M. PHILIPON Pierre donne procuration à M. FAIVRE Thierry**Absent :** M. WENGER Stéphane**Secrétaire de séance :** M GIBERT Stéphane**2023- 104 Reprise amortissements carte communale**

Monsieur le Maire, indique au Conseil Municipal que les frais d'études non suivis de travaux s'amortissent sur une durée maximale de 5 ans. Ceux relatifs à la carte communale (14 913,36 euros) datent de 2018, et n'ont été amortis qu'à hauteur de 2 677,04 euros entre 2019 et 2021.

Considérant que Le prestataire « Dedale » qui a repris le marché n'ira pas au bout du projet, il convient donc d'amortir la fiche inventaire 16-2031 pour 14 913.36 euros en totalité sur l'exercice 2023. Pour cela, il est nécessaire :

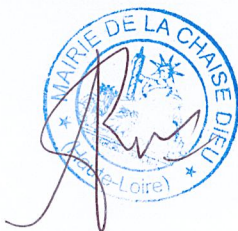
- de procéder à un rattrapage d'amortissement sur exercice clos (2019-2022) à hauteur de 9 253,64 euros. Ce rattrapage est non budgétaire en M57 : le comptable passe l'opération suivante : D 1068 / C 28031 pour 9 253,64 euros.

- de passer budgétairement l'annuité d'amortissement 2023 (2 982,68 euros) . :

Cette démarche s'inscrit au sein d'une volonté commune de régularisation de l'inventaire entre ordonnateur et comptable.

Le Maire
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		12
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12